



REPUBLICQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
**COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

Délibérations

Conseil Communautaire

🌀🌀🌀🌀

Séance du **Jeu**di 14 décembre 2023 à 20h30

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre à vingt heures et trente minutes, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours (commune de Vire Normandie), sous la présidence de Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, 1^{ère} Vice-Présidente, assumant cette fonction en lieu et place de M. le Président, Marc ANDREU SABATER, empêché.

Les convocations ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers communautaires le sept décembre deux mille vingt-trois.

La convocation des conseillers communautaire ainsi que l'ordre du jour ont été publiés, à destination du public, sur le site internet et affiché au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le sept décembre deux mille vingt-trois.

M. Gilles MALOISEL a été nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Nombre de membres en exercice : **61**

Nombre de membres présents : **44**

Nombre de membres ayant donné pouvoir : **8**

Nombre de membres excusés : **3**

Nombre de membres absents : **6**

Date de convocation :

7 décembre 2023

Acte rendu exécutoire après visa du contrôle de légalité le :

20 DEC. 2023

et publication par la mise en ligne sur le site internet le :

20 DEC. 2023

3 - Domaine et Patrimoine

3.1 - Acquisitions

Objet : Commune de Vire Normandie – Requalification du parc d'activités économiques Le Gast – Acquisition d'une emprise foncière auprès de la SAS THIBAUT

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT			M. Pascal DALIGAULT		
Mme Nathalie BOUILLARD	X				
Mme Catherine CAILLY	X				
M. Pascal DALIGAULT	X				
M. Sylvain DELANGE	X				
Mme Valérie DESQUESNE	X				
M. Jean ELISABETH			Mme Valérie DESQUESNE		
Mme Najat LEMERAY			Mme Catherine CAILLY		

LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD	X				

PERIGNY					
M. Jean-Christophe MEUNIER	X				

PONTECOULANT					
Mme Gislaine MARIE	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Manuel MACHADO	X				
TERRES-DE-DRUANCE					
M. Jean TURMEL	X				
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET	X				
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT	X				
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Claude RUAULT	X				
NOUES-DE-SIENNE					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
Mme Colette JOUAULT	X				
Mme Bernadette LEROY	X				
M. Georges RAVENEL	X				
PONT-BELLANGER					
M. Jean-Pierre MURIER	X				
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Maurice ANNE	X				
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER	X				
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Annick ALLAIN	X				
M. Alain DECLOMESNIL	X				
M. Régis DELIQUAIRE	X				
M. Didier DUCHEMIN	X				
M. Marc GUILLAUMIN	X				
M. Francis HERMON	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. Eric MARTIN	X				
Mme Natacha MASSIEU				X	
Mme Sandrine SAMSON					X
Mme Cyndi THOMAS					X
VALDALLIERE					
M. Jean-Paul ANGENEAU				X	
M. Frédéric BROGNIART	X				
Mme Caroline CHANU			M. Serge COUASON		
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X				
M. Gilles FAUCON	X				
Mme Brigitte MENNIER			M. Gilles FAUCON		
Mme Sabrina SCOLA	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

VIRE NORMANDIE					
M. Marc ANDREU SABATER			Mme Catherine GOURNEY-LECONTE		
Mme Marie-Noëlle BALLÉ					X
M. Lucien BAZIN	X				
Mme Marie-Ange CORDIER	X				
M. Serge COUASNON	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
M. Joël DROULLON					X
Mme Sylvie GELEZ					X
M. Corentin GOETHALS			Mme Marie-Ange CORDIER		
Mme Catherine MADELAINE				X	
M. Gilles MALOISEL	X				
M. Pascal MARTIN	X				
Mme Marie-Odile MOREL					X
Mme Valérie OLLIVIER	X				
M. Régis PICOT			Mme Annie ROSSI		
Mme Jane PIGAULT	X				
Mme Annie ROSSI	X				
M. Guy VELANY	X				
TOTAL	44	0	8	3	6
Nombre de Membres en exercice			61		
Nombre de conseillers présents			44		
Quorum			31		
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)			52		

M. Lucien BAZIN, Vice-Président en charge des affaires liées au développement économique du pôle de proximité de Vire Normandie, donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

En vue de favoriser et sécuriser les déplacements doux pour se rendre au travail au sein du parc d'activités Le Gast situé à Vire Normandie, mais aussi de favoriser les connexions cyclables et piétonnes inter-quartiers, l'Intercom de la Vire au Noireau a initié, en juillet dernier, l'expérimentation d'une voie verte sur les rues Charles Tellier et de l'Industrie.

Cette 1^{ère} étape de l'expérimentation a permis aux piétons et cyclistes de s'approprier progressivement la voie verte. Elle a cependant également généré un accroissement de la circulation poids lourds sur l'ensemble du parc.

Fort de ces constats, des mesures correctives à l'expérimentation ont été mises en place au cours du mois de novembre conduisant à anticiper des travaux initialement prévus en phase définitive. Ainsi, afin de concilier double sens de circulation sur la rue Charles Tellier et maintien de l'expérimentation voie verte, cette dernière a été décalée sur l'emprise des parkings publics. En outre, pour sécuriser le flux piétons et cyclistes au niveau du carrefour rue Charles Tellier / rue Flandres-Dunkerque, la voie verte a été déportée sur une bande d'espace vert prise sur le terrain de la société CMI. Avec l'autorisation du propriétaire, ces travaux ont pu être réalisés avant passation de la vente.

Aussi, il convient de régulariser cette acquisition acceptée par le propriétaire aux conditions suivantes :

Propriétaire cédant	SAS THIBAUT
Localisation de l'immeuble à acquérir	Commune de Vire Normandie, commune déléguée de Vire – rue Charles Tellier
Référence cadastrale et surface	BB n° 48p 362 m ²
Classement au PLU	Ux
Prix de cession	1 € symbolique
Autres conditions	- Réalisation d'une clôture en panneaux de clôture de couleur gris anthracite de 2 m de haut avec soubassement béton. - Frais de mutation (géomètre, notaire) intégralement pris en charge par l'acheteur.

Suivant les avis favorables du Bureau communautaire réuni le 4 décembre 2023 et de la commission « Attractivité du territoire » réunie le 6 décembre 2023, il est proposé au Conseil communautaire de bien vouloir, après en avoir délibéré :

- de décider l'acquisition de l'emprise de voie verte de 362 m² prise sur la parcelle BB n° 48 aux conditions susmentionnées,
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'acte d'acquisition auprès de l'Office Notarial Virois ainsi que tout document relatif à cette mutation.

VOTE

Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	52	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc – 14000 CAEN, ou sur le site internet www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

Le secrétaire de séance
M. Gilles MALOISEL

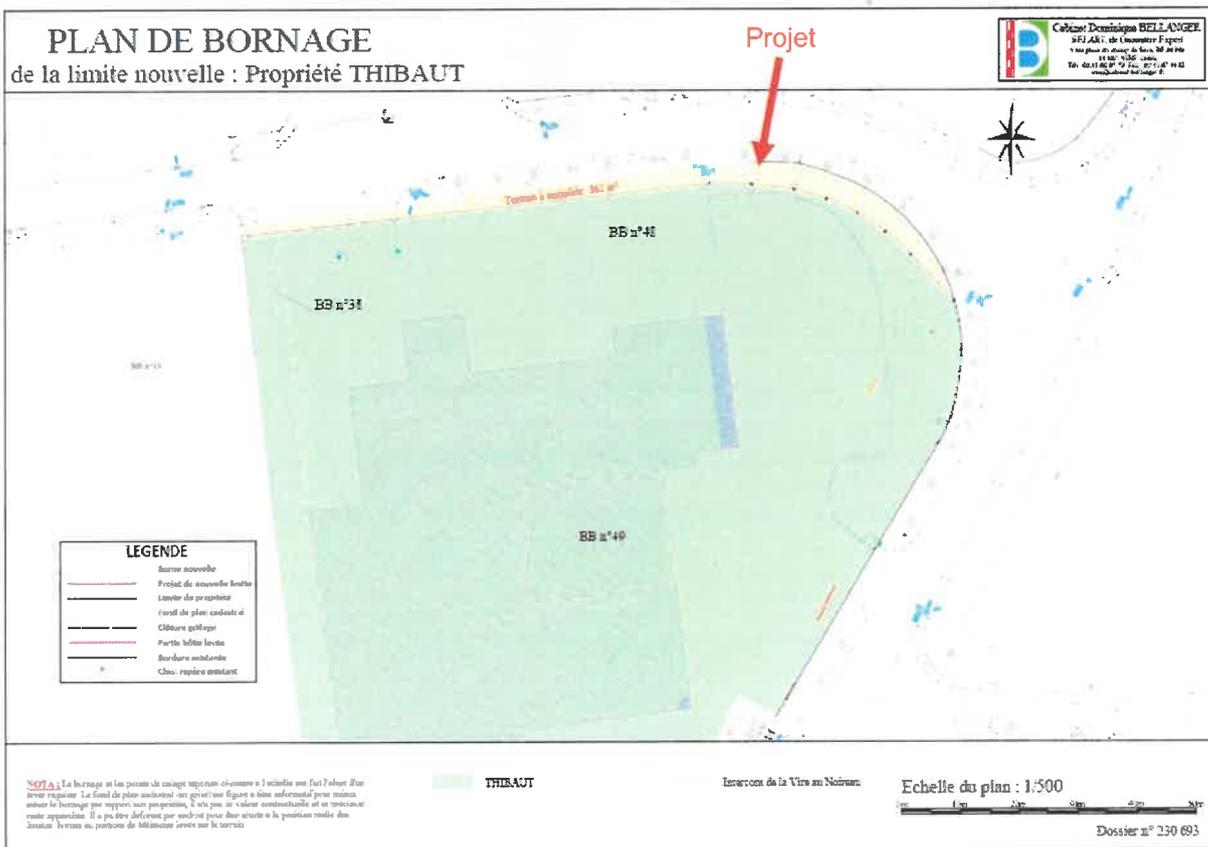


La 1^{ère} Vice-Présidente,
Mme Catherine GOURNEY-LECONTE

PLAN DE LOCALISATION



PLAN MASSE



ANNEXE A LA DELIBERATION